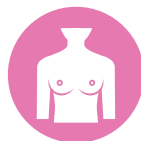




DÉPISTAGE
DES CANCERS
PARLONS-EN



CONTRE LES CANCERS VOS CONSEILS DÉPISTAGE



SE FAIRE DÉPISTER POUR MIEUX SOIGNER
OU ÉVITER UN CANCER

e-cancer.fr



 INSTITUT
NATIONAL
DU CANCER

LE DÉPISTAGE DES CANCERS, UNE CHANCE

› SE FAIRE DÉPISTER POUR MIEUX SOIGNER OU ÉVITER UN CANCER

Le dépistage permet d'identifier au plus tôt un cancer avant l'apparition de symptômes.

Dans certains cas, le dépistage peut même vous permettre d'éviter l'apparition d'un cancer grâce au repérage et au traitement d'une lésion qui aurait pu évoluer en cancer.

› AUGMENTER VOS CHANCES DE GUÉRISON

Pour de nombreux cancers, un diagnostic précoce favorise les chances de guérison et permet de limiter les séquelles liées aux traitements.

Par exemple, **détectés tôt, un cancer du sein ou un cancer colorectal peuvent être guéris dans 9 cas sur 10.**

› EFFECTUER UN DÉPISTAGE ADAPTÉ À VOTRE NIVEAU DE RISQUE

Les dépistages recommandés dans ce document concernent les personnes ne présentant pas de risque particulier*.

Votre médecin traitant pourra vous proposer d'autres examens s'il a identifié des antécédents personnels ou familiaux le justifiant.

N'hésitez pas à lui en parler et à lui faire part de toutes vos questions.

Pour en savoir plus sur les risques particuliers, consultez e-cancer.fr

* Quel que soit votre âge, votre risque de développer un cancer peut être plus élevé si vous avez déjà eu un cancer mais également s'il y a des cas de cancers dans votre famille (parents du 1^{er} degré : mère, père, frère, sœur, tante, oncle). Certaines maladies du côlon et du sein peuvent aussi entraîner un risque plus élevé de développer un cancer. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin.

CONTRE LES CANCERS, VOS CONSEILS DÉPISTAGE



CANCER DU COL
DE L'UTÉRUS



DE
25 À 65 ANS

CANCER
DU SEIN



DE
50 À 74 ANS

CANCER
COLORECTAL



DE
50 À 74 ANS

MÉLANOME



TOUT AU LONG
DE LA VIE





VOUS ÊTES UNE FEMME,

Voici l'essentiel des informations sur les dépistages qui vous concernent ainsi que les repères nécessaires à leur réalisation.

› DÈS 25 ANS

Un examen clinique des seins (palpation) est recommandé tous les ans et tout au long de votre vie. Cet examen peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme. Il peut permettre de détecter, avant tout symptôme, une éventuelle anomalie à un stade précoce pour la surveiller ou la traiter si nécessaire.

› DE 25 ANS À 65 ANS

Un frottis est recommandé tous les 3 ans*. Cet examen de dépistage du cancer du col de l'utérus peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme en ville ou dans un centre de santé, un laboratoire d'analyses médicales avec une prescription médicale, dans un centre d'examen de santé, un centre mutualiste ou un centre de planification familiale. Le coût du frottis est pris en charge à 70% par votre caisse d'assurance maladie, les 30% restants sont remboursés par votre complémentaire santé.

À partir de 50 ans, vous serez aussi concernée par le dépistage du cancer du sein et le dépistage du cancer colorectal (voir ci-après).

* Après 2 frottis normaux à 1 an d'intervalle.

90%
DES CANCERS
DU COL DE L'UTÉRUS
PEUVENT ÊTRE
ÉVITÉS GRÂCE
AU FROTTIS



› DE 50 ANS À 74 ANS

Une mammographie de dépistage du cancer du sein est recommandée tous les 2 ans en complément de l'examen clinique des seins. L'examen, pris en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie, est réalisé chez un radiologue agréé.

Un test de dépistage du cancer colorectal vous est recommandé tous les 2 ans. Pour cela, un test simple, rapide et efficace à faire chez vous est remis par votre médecin à l'occasion d'une consultation. Ce test est pris en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie. En cas de test positif, dans 4% des cas, une coloscopie vous sera prescrite.

Ces 2 dépistages concernent uniquement les personnes ne présentant pas de risque particulier. En cas d'antécédents personnels ou familiaux, parlez-en avec votre médecin. Il pourra, si nécessaire, vous proposer un suivi spécifique.

Comme tout examen médical, les examens de dépistage comportent des avantages et des inconvénients. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre médecin ou consultez e-cancer.fr.

Jusqu'à 65 ans, un dépistage du cancer du col de l'utérus est également recommandé tous les 3 ans (voir page précédente).

Après 75 ans, votre médecin évalue l'opportunité de poursuivre une démarche de dépistage en fonction de votre état de santé.

› TOUT AU LONG DE VOTRE VIE

Contre le mélanome (cancer de la peau), examinez vos grains de beauté.

Vous êtes plus à risque si :

- vous avez la peau claire, de nombreuses taches de rousseur ou de nombreux grains de beauté,
- vous avez eu de nombreux coups de soleil étant jeune (0 à 15 ans),
- vous avez été soumis à de fortes expositions solaires,
- l'un des membres de la famille a déjà eu un mélanome.

Si vous êtes dans l'un de ces cas, examinez votre peau tous les 3 mois. Parlez-en également à votre médecin qui pourra, si besoin, vous orienter vers un dermatologue pour un examen annuel de votre peau.

RESTEZ ATTENTIVE AUX ÉVENTUELS SYMPTÔMES

Il est important de rester attentive à certains symptômes. Ils ne signifient pas que vous avez un cancer mais ils doivent être surveillés. Il est recommandé de consulter votre médecin si ces signes persistent (cf page 8).



VOUS ÊTES UN HOMME,

Voici l'essentiel des informations sur les dépistages qui vous concernent ainsi que les repères nécessaires à leur réalisation.

› DE 50 À 74 ANS

Un test de dépistage du cancer colorectal vous est recommandé tous les 2 ans. Pour cela, un test simple, rapide et efficace à faire chez vous est remis par votre médecin à l'occasion d'une consultation.

Ce test est pris en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie.

En cas de test positif (4% des cas), une coloscopie vous sera prescrite.

Comme tout examen médical, elle comporte des avantages et des inconvénients. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre médecin ou consultez e-cancer.fr.

Ce dépistage concerne uniquement les personnes ne présentant pas de risque particulier. En cas d'antécédents personnels ou familiaux, parlez-en avec votre médecin traitant. Il pourra, si nécessaire, vous proposer un suivi spécifique.

Après 75 ans, votre médecin évalue l'opportunité de poursuivre une démarche de dépistage en fonction de votre état de santé.

DÉTECTÉ TÔT,
LE CANCER
COLORECTAL
SE GUÉRIT
DANS 9 CAS
SUR 10



› TOUT AU LONG DE VOTRE VIE

Contre le mélanome (cancer de la peau), examinez vos grains de beauté.

Vous êtes plus à risque si :

- vous avez la peau claire, de nombreuses taches de rousseur ou de nombreux grains de beauté,
- vous avez eu de nombreux coups de soleil étant jeune (0 à 15 ans),
- vous avez été soumis à de fortes expositions solaires,
- l'un des membres de la famille a déjà eu un mélanome,

Si vous êtes dans l'un de ces cas, examinez votre peau tous les 3 mois.

Parlez-en également à votre médecin qui pourra, si besoin, vous orienter vers un dermatologue pour un examen annuel de votre peau.

RESTEZ ATTENTIF AUX ÉVENTUELS SYMPTÔMES

Il est important de rester attentif à certains symptômes. Ils ne signifient pas que vous avez un cancer mais ils doivent être surveillés. Il est recommandé de consulter votre médecin si ces signes persistent (cf page 8).

› FAUT-IL SE FAIRE DÉPISTER DU CANCER DE LA PROSTATE ?

Il n'existe pas en France, ni dans aucun autre pays, de programme national de dépistage s'adressant aux hommes de façon systématique. Deux examens (dosage du PSA* par prise de sang et toucher rectal) permettent d'identifier un éventuel cancer mais présentent des inconvénients non négligeables. Il s'agit d'un choix qui mérite d'être réfléchi et discuté avec votre médecin traitant.

Pour en savoir plus, téléchargez la brochure d'informations sur e-cancer.fr

* La prostate est une glande qui fabrique une protéine appelée antigène prostatique spécifique, plus souvent abrégé en PSA (Prostate Specific Antigen, en anglais). Le PSA est un marqueur de l'activité de la prostate : il indique qu'elle fonctionne. La quantité de PSA dans le sang est dosée par une prise de sang.

› POURQUOI TOUS LES CANCERS NE FONT-ILS PAS L'OBJET D'UN DEPISTAGE ?

Il n'existe pas de test de dépistage efficace pour tous les cancers. Par ailleurs, certains cancers évoluent très lentement et il n'est pas à chaque fois possible de déterminer s'ils deviendront agressifs ou non. Dans ce cas, l'impact positif d'un traitement précoce n'est pas toujours démontré. La meilleure façon d'agir reste alors la prévention et l'attention apportée aux éventuels symptômes décrits ci-dessous pour consulter sans retard.

› QUELS SYMPTÔMES DOIVENT VOUS INCITER À CONSULTER VOTRE MÉDECIN ?

Il est important de rester attentif à certains symptômes. **Ils ne signifient pas que vous avez un cancer**, quelle que soit sa localisation, **mais ils doivent vous conduire** à consulter votre médecin s'ils sont **inhabituels, inexpliqués et persistants**. Il s'agit notamment :

- **changements ou manifestations physiques** : changement inhabituel d'un sein, perte de poids inexpliquée, nouveau grain de beauté ou modification d'un grain de beauté, apparition d'une grosseur ou d'un gonflement, voix rauque ou enrouée, difficultés à avaler, importantes sueurs nocturnes;
- **saignements** : saignements vaginaux inexpliqués, sang dans les selles, sang dans les urines, tousser ou cracher du sang;
- **problèmes digestifs ou urinaires** : selles plus fréquentes, ballonnements persistants, problèmes digestifs ou brûlures d'estomac persistants, problème urinaire;
- **problèmes respiratoires ou de la bouche** : essoufflement, ulcération de la bouche qui ne guérit pas, toux persistante;
- **douleurs** : douleurs inexpliquées ou ne passant pas.

